

Economie et subvention d'intérêts

ENVIE DE FIDÉLISER VOTRE PERSONNEL VIA UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ATTRAYANTE ET À MOINDRE COÛT À VOTRE ÉGARD ? CECI VA VOUS INTÉRESSER !

En effet, l'employeur peut accorder à son personnel un avantage en nature sous forme d'**économie d'intérêts** ou de **subvention d'intérêts**.

Ces deux avantages en nature disposent de **systèmes social et fiscal privilégiés** dans le chef du salarié. En effet, ils ne sont **pas cotisables et sont exempts de l'impôt** sur le revenu sous certaines conditions et limites.

Ainsi, au niveau de la société, **aucune charge sociale patronale** n'est calculée.

L'employeur peut accorder à son personnel directement ou indirectement des prêts hypothécaires ou à la consommation à un taux préférentiel par rapport à celui fixé par le législateur. Ce prêt peut être sans intérêt ou soumis à intérêts réduits. Il s'agit de **l'économie d'intérêts**.

L'intervention de l'employeur peut également s'opérer moyennant un remboursement en tout ou en partie des intérêts hypothécaires ou personnels payés par le salarié. On parle alors de **subvention d'intérêts**.

Tant pour l'économie que la subvention d'intérêts et afin d'être exempts d'impôt, les **prêts pris en considération sont soit hypothécaires soit mobiliers**.

Une **exemption fiscale annuelle** par nature de prêts est applicable globalement pour l'économie et la subvention d'intérêts. L'exemption est plafonnée et dépend du type de prêts et de la situation familiale du contribuable.

A noter que le **solde d'intérêts débiteurs** hypothécaires ou mobiliers non subventionnés par l'employeur est **déductible** au niveau de la déclaration fiscale du résident luxembourgeois. Néanmoins, les non-résidents peuvent bénéficier également de cette déduction suivant les dispositions applicables aux non-résidents.

Intéressés ? Ne reportez pas à plus tard, contactez-nous ! Nous nous ferons un plaisir de vous guider dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Claudia Martins / Séverine Petit

AOÛT 2009

info@voconsulting.com

WWW.VOCONSULTING.COM